

Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire
Session 2023
Rapport du jury

L'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire (IGS) est ouvert, conformément à l'article 4 du décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 aux ingénieurs d'études sanitaires justifiant au 1^{er} janvier de l'année de l'examen de douze années de services publics, dont quatre années de services effectifs en cette qualité.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} décembre 1997 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel sur épreuves pour l'accès au corps des IGS, cet examen consiste en une épreuve d'entretien d'une durée de trente minutes, nourrie à partir d'une note de présentation dactylographiée de cinq pages maximum, remise lors de l'inscription par le candidat, et portant sur sa formation initiale et continue, les travaux et études réalisés ainsi que la carrière et l'expérience professionnelle acquise.

Pour la session 2023, 10 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel et ont transmis une note de présentation. Quatre des candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve d'entretien, sans toujours s'être clairement excusés dans un délai raisonnable (ce qui n'a pas manqué de surprendre et perturber le bon déroulement du jury). Les six autres candidats ont été entendus par le jury les lundi 19 et mardi 20 juin 2023. Parmi ces six candidats, trois avaient tenté l'examen l'année précédente.

1 La composition du jury

Le jury était composé comme suit :

- Mme Anne BURSTIN – Inspectrice générale des affaires sociales, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales ;
- M. Jordan BARLEMONT – Ingénieur du génie sanitaire représentant du directeur général de la santé ;
- Mme Sylvie DRUGEON – Ingénieure en chef du génie sanitaire représentante d'un directeur d'agence régionale de santé (ARS Île-de-France) ;
- M. Christophe RAOUL – Ingénieur en chef du génie sanitaire à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France.

Le jury a veillé à ce que ses membres qui avaient un lien avéré avec des candidats – liens appréciés selon une grille précise fournie par la DRH en charge de l'organisation des concours et examens – ne soient impliqués ni dans la préparation, ni dans le déroulé de l'entretien. Ils n'ont pas non plus pris part aux délibérations concernant les candidats connus. Cette situation ne s'est présentée que dans deux cas, impliquant 2 membres différents du jury.

2 Commentaires relatifs aux notes de présentation

Les notes de présentation ne sont pas notées ; elles sont lues par tous les membres du jury afin de leur permettre de préparer l'épreuve d'entretien. Le jury s'est réuni préalablement pour partager ses lectures et pour préparer collectivement le questionnement au regard des éléments transmis par les candidats. Le parcours professionnel des candidats est apparu généralement bon, voire très bon.

À l'issue de cette préparation commune, le jury a fait le choix de désigner pour chaque candidat un membre du jury chargé plus spécifiquement de l'accueillir et d'engager l'échange le jour de l'épreuve d'admission.

Bien que la note ne fasse pas l'objet d'une évaluation propre, le jury attire l'attention des candidats sur le soin à apporter à cette présentation, qui fonde le questionnement initial du jury lors de l'entretien. Le jury a relevé une grande hétérogénéité de présentation et de fond parmi ces notes. Si l'ensemble répond globalement à la commande concernant la présentation du parcours professionnel, assez peu de candidats mettent explicitement en lumière les compétences acquises au fil de ce parcours, et moins encore, les mettent en perspective des attendus de futures fonctions d'IGS. Par ailleurs, très peu justifient précisément les raisons et motivations de leur candidature et la façon dont ils se projettent dans de nouvelles fonctions d'IGS. Les motivations des candidats restent souvent trop évasives.

De façon plus formelle, le propos attendu doit être concis et lisible dans l'espace prévu (maximum 5 pages). La lisibilité de certaines notes est obérée par une présentation très linéaire et narrative, non structurée, et parfois par la réduction de la police de caractère ou encore de celle des marges. Le jury appelle donc à la vigilance sur la structuration et la clarté de la note de présentation.

Pour éviter trop de disparités et une lecture parfois difficile, il conviendrait sans doute qu'un cadre formel plus précis soit donné aux candidats par le service concours (taille de police minimale en particulier).

3 L'épreuve d'entretien

L'entretien a consisté en deux temps :

- une présentation des candidats de 10 minutes maximum sur leur parcours, les expériences et compétences acquises et leur motivation à accéder au corps des IGS ;
- puis un échange de vingt minutes à partir de la présentation et/ou de la note, avec des questions posées par les membres du jury sans conflit d'intérêt.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes maximum, l'échange avec le jury pouvant excéder 20 minutes si l'exposé initial dure moins de 10 minutes. Il est rappelé aux candidats que le temps de 10 minutes ne peut être dépassé et que le jury y a veillé. Le jury invite les candidats à pleinement utiliser les 10 minutes de présentation pour décliner parcours, compétences acquises et motivations à exercer les fonctions d'IGS. La motivation et la projection dans un futur poste d'IGS restent souvent assez sommaires. Le jury insiste auprès des candidats sur l'importance de préparer cette première phase de présentation.

Le jury a été attentif à tester le positionnement professionnel et la posture managériale des candidats par des mises en situation, mais également à mesurer leur ouverture d'esprit et leur culture

générale ; une connaissance des enjeux d'actualités sur la santé publique et la santé environnementale était attendue.

De manière générale, le jury n'attendait pas une réponse précise aux questions posées mais attendait plutôt quelques points de repère et une réflexion construite du candidat.

Le jury souligne le bon niveau général des candidats et se réjouit que le nombre de postes ait été doublé par rapport à l'an dernier et ait permis de retenir deux très bonnes candidates.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, le niveau global est bon. Les notes s'étendent de 13 à 18 (13 ; 14 ; 14,5 ; 15 ; 17 ; 18). La moyenne est de 15,25.

Des bons candidats n'ont pu être retenus. Ces résultats ne doivent pas démotiver ces derniers, mais plutôt les encourager à poursuivre leur projet (par la voie du concours interne ou par celle de l'examen professionnel).

Le jury note d'ailleurs qu'un certain nombre de candidats occupent d'ores et déjà des fonctions relevant du corps des IGS.

4 Les conseils aux candidats

L'entretien dans le cadre d'un examen professionnel met le candidat, déjà expérimenté, en situation d'échange avec des professionnels, membres du jury, issus du corps des IGS pour la majorité d'entre eux. Ceci doit guider la préparation du candidat et sa posture lors de la réponse aux questions (en se projetant, autant que possible, dans sa future fonction).

Le jury élabore une grille d'évaluation de l'épreuve d'admission. Cette grille est en ligne sur le site du ministère chargé de la santé (<https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>) et permet aux candidats de préparer leurs entretiens.

Lors de la présentation orale, il ne faut pas résumer l'avenir en une phrase de conclusion mais plutôt organiser sa présentation autour de ses acquis, de ses motivations et de ses projets d'évolution. Il ne faut pas non plus se limiter à un résumé de la note de présentation.

Le champ professionnel est large, il est difficile de tout maîtriser en détail. Tous les parcours n'ont pas permis de faire connaissance avec toutes les dimensions de la santé environnementale. C'est bien compréhensible ; les candidats doivent cependant veiller à avoir un socle minimal de connaissances dans les champs non encore explorés et s'attendre à de possibles questions simples sur ces autres domaines. Le jury attend également un minimum de développement sur certaines questions d'actualité prévisibles.

Le jury est néanmoins plus attaché à percevoir le positionnement professionnel général (capacités de pilotage, management, conduite de projet, réflexes face à une situation type ou face à un évènement de crise...) et les capacités d'analyse du candidat que le niveau de précision technique. Compte tenu de la diversité des situations d'exercice de fonctions d'IGS, le jury recommande par ailleurs aux candidats de ne pas se limiter dans le cadre de leur préparation à l'épreuve aux thèmes relevant du seul ministère en charge de la santé mais d'élargir leurs connaissances en lien avec les autres départements ministériels avec lesquels les IGS sont amenés à travailler.

Pour le jury,

La présidente du jury, Anne BURSTIN